

CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2023

1/1 - C.C.A.S. - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCEE VALENTINE LABBE

Les Centres Communaux d'Action Sociale doivent procéder à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population qui relève d'eux (article R123-1 de la partie réglementaire du Code de l'action sociale et de la famille). La loi du 2 janvier 2002 « rénovant l'action sociale et médico-sociale » invite, en son article 23, les C.C.A.S. à mettre en place des systèmes d'organisation et de partage de l'information avec et entre les partenaires.

Aussi, afin de répondre aux obligations réglementaires et d'adapter sa politique sociale locale aux besoins prioritaires du territoire, le C.C.A.S. de Mons en Barœul souhaite produire une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire notamment sur la thématique de la pauvreté/précarité.

La convention de partenariat entre le lycée Valentine Labbé à La Madeleine et le C.C.A.S. qui est présentée au conseil d'administration a pour objet de d'amorcer un diagnostic socio démographique de la situation monsoise (données statistiques, observations sociales sur le territoire, analyse des projets menés par les institutions locales, etc.) qui sera mené par les étudiants de BTS SP3S.

L'étude concernera l'ensemble de la commune, elle portera sur la thématique pauvreté/précarité et nécessitera la mise en œuvre d'indicateurs pertinents avec différents partenaires publics ou privés (Conseil départemental, C.A.F., C.P.A.M., caisse de retraite, partenaires associatifs...).

Cette étude a pour objet de :

- définir la démarche à adopter pour la mise en œuvre de l'analyse des besoins sociaux,
- mettre en place les indicateurs nécessaires,
- établir un état des lieux de l'existant,
- procéder aux constats des besoins sociaux,
- dresser un portrait social de la ville.

La présente convention s'applique pour l'année scolaire 2023-2024, renouvelable une fois maximum par tacite reconduction pour une période d'un an. Les deux parties se rencontreront chaque trimestre pour établir un bilan de la démarche et conviendront de son renouvellement un mois avant son échéance.

Il est proposé au conseil d'administration d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le lycée Valentine Labbé.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du CCAS



Affaire suivie par :

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

41, rue Paul DOUMER
BP 20226
59563 LA MADELEINE CEDEX

D'une part,
Madame Caroline BERTOLOTTI
Proviseure du Lycée Valentine Labbé

Téléphone
03.20.63.02.63

Courrier électronique
ce.0590122m@ac-lille.fr

Site internet
lycee-valentine-labbe.fr

D'autre part,
Monsieur ELEGEST Rudy
Président du C.C.A.S. de Mons en Baroeul

► Adresse :

41 rue Paul Doumer
59110 LA MADELEINE

► Adresse :

27 Avenue Robert Schuman
59370 Mons -en-baroeul

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mons en Baroeul représente l'institution locale de l'action sociale pour des missions de prévention et de développement social dans la commune. Il intervient dans l'aide et l'accompagnement des personnes âgées, l'aide aux personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficulté et la lutte contre les exclusions.

Les centres communaux d'action sociale doivent procéder à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population qui relève d'eux (article R123-1 de la partie réglementaire du Code de l'action sociale et de la famille). Par ailleurs, la loi du 2 janvier 2002 « rénovant l'action sociale et médico-sociale » invite les CCAS à mettre en place des systèmes d'organisation et de partage de l'information avec et entre les partenaires (article 23).

Ainsi, afin de répondre aux obligations réglementaires et d'adapter sa politique sociale locale aux besoins prioritaires sur le territoire, le CCAS de Mons en Baroeul souhaite produire une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire de leur ressort notamment sur la thématique de la pauvreté/précarité.

Cette convention encadre le projet visant à débiter un diagnostic sociodémographique de la situation (données statistiques, observations sociales sur le territoire, analyse des projets menés par les institutions locales, etc.) par les étudiants de BTS SP3S. Cette première initiative engagée par le CCAS de Mons en Baroeul lui permettra de s'inscrire dans le cadre légal, de fonder les actions sociales sur une analyse fine des besoins et de se doter d'outils d'aide à la décision.

Article 2 : Le cadre de l'étude et les objectifs :

L'étude portera sur l'ensemble de la commune concernant la thématique **pauvreté/précarité et nécessitera la mise en œuvre d'indicateurs pertinents avec différents partenaires publics ou privés (Conseil départemental, CAF, assurance maladie, caisse de retraite, services fiscaux, partenaires associatifs...)**

Cette étude permettra de :

- Définir la démarche à adopter pour la mise en œuvre de l'analyse des besoins sociaux
- Mettre en place les indicateurs nécessaires
- Etablir un état des lieux de l'existant
- Procéder aux constats des besoins sociaux
- Dresser un portrait social de la ville.

Article 3 : disposition relative à la sécurité

- Assurances et responsabilité :

- Les étudiants se rendront sur le territoire de Mons en Baroeul par les transports en commun (Tram – Bus et métro) et sous leur propre responsabilité. Les tickets de transport seront délivrés par le lycée. Les étudiants devront contracter une assurance responsabilité civile couvrant les éventuels dommages qu'ils pourraient causer du fait de leur activité.
- Le Lycée est responsable des dommages causés aux étudiants durant leur activité.

Article 4 : Dispositions financières

Les étudiants ne pourront prétendre à aucune rémunération pour ce projet.

Article 5 : Dénonciation de la convention

La présence convention pourra être dénoncée :

Par madame Caroline BERTOLOTI, Chef d'établissement du lycée Valentine Labbé, à tout moment en cas de force majeure ou pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public de l'éducation ou de l'ordre public par lettre recommandée adressée au C.C.A.S. 27 Avenue Robert Schuman – CS 70370 – 59370 Mons-en-Baroeul.

Par Monsieur ELEGEST Rudy Président du C.C.A.S., par lettre recommandée sous un délai de quinze jours.

Article 6 : Dispositions diverses

La présente convention est établie en DEUX exemplaires.

Elle est valable pour l'année scolaire 2023-2024, renouvelable une fois maximum par tacite reconduction pour une période d'un an.

Les deux parties se rencontreront chaque trimestre pour établir un bilan de la démarche et conviendront de son renouvellement un mois avant son échéance.

Fait à MONS EN BAROEUL, le 12/10/2023

Fait à LA MADELEINE, le

Le Président du C.C.A.S.

La Provisure du Lycée Valentine Labbé



MONSIEUR ELEGEST Rudy

Madame Caroline BERTOLOTTI

CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2023

3/1 – RESIDENCE AUTONOMIE « LES CEDRES » - BUDGET EXECUTOIRE -
EXERCICE 2023 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Le budget prévisionnel 2023 a été élaboré dans un cadre d'évolution des charges de fonctionnement et d'investissement de l'établissement.

Fonctionnement

Le Conseil Départemental du Nord a reconduit les orientations actées dans sa délibération du 12 décembre 2016 et réaffirme les critères d'attribution du forfait autonomie pour les résidences autonomie du Nord.

Dans le cadre de sa délibération du 26 juin 2023 portant attribution de subventions de la Caisse National de Solidarité pour l'Autonomie (C.N.S.A.) pour la mise en œuvre et le développement des projets et actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, le Département du Nord a reconduit l'accompagnement financier dont bénéficiait la Résidence Autonomie « les Cèdres ». Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (C.P.O.M.) est renouvelé pour une durée de cinq ans et fixe la participation financière allouée par le Conseil Départemental au titre du forfait autonomie pour l'année 2023 à 25 191,30 € euros (contre 26 215.23 € en 2022).

Les dépenses du budget exécutoire voté en séance du Conseil d'Administration du 27 juin 2023, doivent être ajustées compte tenu des éléments suivants :

- **Groupe 1** : « dépenses afférentes à l'exploitation courante » : l'augmentation estimée concerne l'électricité à hauteur de 7 728 €.

- **Groupe 2** : « dépenses afférentes au personnel » : le remplacement d'un titulaire absent nécessite un ajustement estimé à 5 000 €.

- **Groupe 3** : « dépenses afférentes à la structure » : la pose de 120 clapets anti-pollution à purge et le changement de volets roulants nécessitent une inscription de crédits complémentaires hauteur de 9 000 €. Un ajustement de 1 738.58 € de la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles doit être opéré.

Compte tenu de la décision du Conseil Départemental du Nord relative à la participation financière allouée au titre du forfait autonomie et des besoins de fonctionnement de crédits supplémentaires et des régularisations en section d'investissement, il est nécessaire d'opérer les ajustements budgétaires suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

BUDGET EXECUTOIRE DES CEDRES - EXERCICE 2023

DEPENSES FONCTIONNEMENT						
COTE	LIBELLE	Budget exécutoire 2023	Délibération budgétaire modificative n° 1			Total
			Hébergement	Restauration	Forfait autonomie	
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	23 249.19	-1 749.19			21 500.00
60612	ENERGIE, ELECTRICITE	42 421.00	6 182.40	1 545.60		50 149.00
60613	CHAUFFAGE	87 780.00				87 780.00
60621	COMBUSTIBLES ET CARBURANTS	575.00				575.00
60622	PRODUITS D'ENTRETIEN	3 700.00				3 700.00
60623	FOURNITURES D'ATELIER	4 000.00	2 500.00			6 500.00
60624	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 000.00				1 000.00
606268	AUTRES FOURNITURES HOTELIERES	2 251.30				2 251.30
6063	ALIMENTATION	2 289.26				2 289.26
6066	FOURNITURES MEDICALES	100.00				100.00
61128	AUTRES PRESTATIONS A CARACTERE MEDICO	7 820.00			24 791.91	32 611.91
6257	RECEPTIONS	1 800.00				1 800.00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	3 900.00				3 900.00
6282	PRESTATIONS D'ALIMENTATION A L'EXTERIEUR	64 507.00				64 507.00
6288	AUTRES	0.00	250.00			250.00
	TOTAL 011 DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	245 392.75	7 183.21	1 545.60	24 791.91	278 913.47
6218	AUTRES PERSONNEL EXTERIEUR	22 700.00	300.00		399.39	23 399.39
6215	PERSONNEL AFFECTE A L'ETABLISSEMENT	260 104.06				260 104.06
64131	PERSONNEL NON TITULAIRE SUR EMPLOIS PERMANENTS - REMUNERATION PRINCIPALE	44 016.15	3 030.00	235.00		47 281.15
64511	COTISATIONS A L'URSSAF	15 465.96	822.00	43.00		16 330.96
64513	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	2 007.01	481.00	26.00		2 514.01
64518	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	831.63	60.00	3.00		894.63
	TOTAL 012 DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	345 124.81	4 693.00	307.00	399.39	350 524.20
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	213 899.20				213 899.20
61351	LOCATIONS MOBILIERES - INFORMATIQUE	0.00				0.00
61358	AUTRES LOCATIONS MOBILIERES	15 372.00				15 372.00
61528	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERES	4 700.00				4 700.00
61561	INFORMATIQUE	164.00				164.00
61568	MAINTENANCE - AUTRES	42 281.27	9 000.00			51 281.27
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	750.00				750.00
6542	CREANCES ETINTES	0.00				0.00
68112	DOT. AUX AMORT. DES IMMO.CORP.	9 086.57	1 738.58			10 825.15
6817	DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS	4 989.73				4 989.73
	TOTAL 016 DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	291 242.77	10 738.58	0.00	0.00	301 981.35
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	881 760.33	22 614.79	1 852.60	25 191.30	931 419.02

RECETTES FONCTIONNEMENT

COTE	LIBELLE	Budget exécutoire 2023	Délibération budgétaire modificative n° 1			Total
			Hébergement	Restauration	Forfait autonomie	
73418	AUTRES FTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX	724 856.88	22 614.79			747 471.67
	TOTAL 017 PRODUITS DE LA TARIFICATION	724 856.88	22 614.79	0.00	0.00	747 471.67
706	PRESTATIONS DE SERVICE	111 229.05		1 852.60		113 081.65
7483	FORFAIT AUTONOMIE DES RESIDENCES AUTONOMES	0.00			25 191.30	25 191.30
7488	AUTRES	13 850.00				13 850.00
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	29 000.00				29 000.00
	TOTAL 018 AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	154 079.05	0.00	1 852.60	25 191.30	181 122.95
777	QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VIREES AU RESULTAT DE L'EXERCICE	2 824.40				2 824.40
	TOTAL 019 PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS NON ENCAISSABLES	2 824.40	0.00	0.00	0.00	2 824.40
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	881 760.33	22 614.79	1 852.60	25 191.30	931 419.02

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT

COTE	LIBELLE	Budget prévisionnel 2023	Délibération budgétaire modificative n° 1			Total
			Hébergement	Restauration	Forfait autonomie	
1392	COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS					0.00
13988	AUTRES SUBVENTIONS	2 824.40				2 824.40
	TOTAL 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 824.40	0.00	0.00	0.00	2 824.40
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	15 000.00				15 000.00
	TOTAL 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	15 000.00	0.00	0.00	0.00	15 000.00
2151	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES					
2181	INSTALLATIONS GENERALES ; AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DIVERS	7 128.00				7 128.00
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	13 902.82				13 902.82
2184	MOBILIER	200.00	312.98			512.98
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 246.17				2 246.17
	TOTAL 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 476.99	312.98	0.00	0.00	23 789.97
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	41 301.39	312.98	0.00	0.00	41 614.37

Envoyé en préfecture le 13/10/2023

Reçu en préfecture le 13/10/2023

Publié le

ID : 059-265904102-20231011-111020233_1-DE



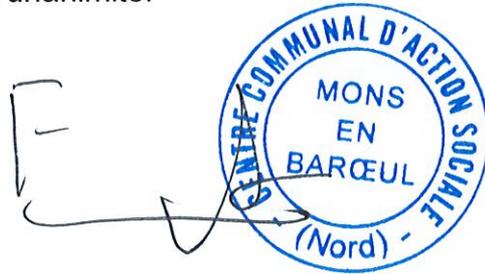
RECETTES INVESTISSEMENT

COTE	LIBELLE	Budget exécutoire 2023	Délibération budgétaire modificative n° 1			
			Hébergement	Restauration	Forfait autonomie	Total
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 634.82				1 634.82
	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 634.82	0.00	0.00	0.00	1 634.82
10222	FCTVA	0.00	156.49			156.49
	TOTAL 010 APPORTS, DOTATIONS RESERVES	0.00	156.49	0.00	0.00	156.49
13188	AUTRES SUBVENTIONS	15 580.00				15 580.00
	TOTAL 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	15 580.00				15 580.00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	15 000.00	-1 582.09			13 417.91
	TOTAL 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	15 000.00	-1 582.09	0.00	0.00	13 417.91
28151	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	534.46				534.46
28181	INSTALLATIONS GENERALES : AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DIVERS	5 863.70	1 745.62			7 609.32
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	421.00	339.00			760.00
28184	MOBIJIER	231.81				231.81
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 035.60	-346.04			1 689.56
	TOTAL 28 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	9 086.57	1 738.58	0.00	0.00	10 825.15
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	41 301.39	312.98	0.00	0.00	41 614.37

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la décision budgétaire modificative n°1 de l'exercice 2023 telle qu'elle se présente ci-dessus.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du CCAS



CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2023

3/2 RESIDENCE AUTONOMIE - BUDGET PREVISIONNEL 2024 - SECTION
HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

Les membres du conseil d'administration sont invités à se prononcer sur le budget prévisionnel 2024 présenté ci-après, à visée tarifaire, sous réserve de l'acceptation par le Conseil Départemental du Nord qui fixe les tarifs journaliers.

Elaboré sur la base d'un taux d'activité de 97.50 % soit 26 050 journées prévisionnelles de recettes, les tarifs journaliers d'hébergement proposés sont les suivants :

Tarifs journaliers hébergement

	Tarif 2023	Tarif 2024	Augmentation en %
Prix de journée appt. de 33 m ² – T1	26.86 €	27.80 €	3.50%
Prix de journée appt. de 34.5 m ² et 36.5 m ² – T2	28.88 €	29.89 €	3.50%

La prestation « astreinte de nuit et week-end », facturée 1 € par jour au résident est reconduite pour 2024. Les résidents bénéficiaires de l'aide sociale n'en seront pas redevables.

Le budget prévisionnel 2024 reprend partiellement le résultat excédentaire de l'exercice 2018 à hauteur de 48 635.79 € soit en hébergement pour 39 120.50 € et 9 515.29 € en restauration.

Les dépenses prévisionnelles ont été ajustées pour tenir compte de leur évolution prévisionnelle :

- **Groupe 1** « dépenses afférentes à l'exploitation courante » :

- le coût des fluides, avec l'augmentation de 10% du coût des fluides (électricité et gaz) par rapport à l'année 2023, sans application d'un éventuel bouclier tarifaire et de l'amortisseur électricité. En effet, à ce jour, nous ne disposons d'aucune information quant à la reconduction des aides de l'Etat en faveur des établissements médico-sociaux.

- le poste alimentation, une augmentation de 5% compte tenu de l'inflation sur les matières premières.

- **Groupe 2** « dépenses afférentes au personnel » : une augmentation de 1% des salaires au 1^{er} janvier 2024 et du 1% pour le Glissement Vieillesse et Technicité (G.V.T.).

BUDGET PRÉVISIONNEL DES CÈDRES - EXERCICE 2024

DEPENSES FONCTIONNEMENT					
CPTE	LIBELLE	HEBERGEMENT	RESTAURATION	BUDGET PREVISIONNEL 2024	BUDGET PREVISIONNEL 2023
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	13 600.00	3 400.00	17 000.00	23 249.19
60612	ENERGIE, ELECTRICITE	49 647.60	5 516.40	55 164.00	42 421.00
60613	CHAUFFAGE	134 645.40	14 960.60	149 606.00	87 780.00
60621	COMBUSTIBLES ET CARBURANTS	600.00		600.00	575.00
60622	PRODUITS D'ENTRETIEN	3 100.00	600.00	3 700.00	3 700.00
60623	FOURNITURES D'ATELIER	2 000.00		2 000.00	4 000.00
60624	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 000.00		1 000.00	1 000.00
606268	AUTRES FOURNITURES HOTELIERES	1 000.00	1 000.00	2 000.00	2 251.30
6063	ALIMENTATION	1 896.00	504.00	2 400.00	2 289.26
6066	FOURNITURES MEDICALES	100.00		100.00	100.00
61128	AUTRES PRESTATIONS A CARACTERE MEDICO	2 170.00		2 170.00	2 170.00
6257	RECEPTIONS	1 800.00		1 800.00	1 800.00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	3 900.00		3 900.00	3 900.00
6282	PRESTATIONS D'ALIMENTATION A L'EXTERIEUR		66 000.00	66 000.00	64 507.00
	TOTAL 011 DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	215 459.00	91 981.00	307 440.00	239 742.75
6218	AUTRES PERSONNEL EXTERIEUR	23 459.00		23 459.00	22 700.00
6215	PERSONNEL AFFECTE A L'ETABLISSEMENT	198 660.00	7 587.97	206 247.97	260 104.06
64131	PERSONNEL NON TITULAIRE SUR EMPLOIS PERMANENTS - REMUNERATION PRINCIPALE	98 409.50	387.17	98 796.67	44 016.15
64511	COTISATIONS A L'URSSAF	35 146.25	139.68	35 285.93	15 465.96
64513	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	5 666.81	16.26	5 683.07	2 007.01
64518	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	1 362.44	7.21	1 369.65	831.63
	TOTAL 012 DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	362 704.00	8 138.29	370 842.29	345 124.81
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	200 000.00		200 000.00	213 899.20
61351	LOCATIONS MOBILIERES - INFORMATIQUE				0.00
61358	AUTRES LOCATIONS MOBILIERES	15 372.00		15 372.00	15 372.00
61528	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS	4 700.00		4 700.00	4 700.00
61561	MAINTENANCE INFORMATIQUE	164.00		164.00	164.00
61568	MAINTENANCE : AUTRES	46 500.00		46 500.00	42 281.27
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	750.00		750.00	750.00
68112	DOT. AUX AMORT. DES IMMO.CORP.	14 057.94		14 057.94	9 086.57
6817	DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS			0.00	4 989.73
	TOTAL 016 DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	281 543.94	0.00	281 543.94	291 242.77
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	859 706.94	100 119.29	959 826.23	876 110.33

RECETTES FONCTIONNEMENT					
CPTE	LIBELLE	HEBERGEMENT	RESTAURATION	BUDGET PREVISIONNEL 2024	BUDGET PREVISIONNEL 2023
002	REPRISE RESULTAT ANTERIEUR	39 120.50	9 515.29	48 635.79	0.00
	TOTAL 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	39 120.50	9 515.29	48 635.79	0.00
73418	AUTRES ETS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX	760 751.24		760 751.24	724 856.88
	TOTAL 017 PRODUITS DE LA TARIFICATION	760 751.24		760 751.24	724 856.88
706	PRESTATIONS DE SERVICE	21 658.00	82 404.00	104 062.00	111 229.05
7488	AUTRES		8 200.00	8 200.00	8 200.00
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	32 120.00		34 420.00	29 000.00
	TOTAL 018 AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	53 778.00	90 604.00	144 382.00	148 429.05
777	QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VIREES AU RESULTAT DE L'EXERCICE	6 057.20		6 057.20	2 824.40
	TOTAL 019 PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS NON ENCAISSABLES	6 057.20		6 057.20	2 824.40
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	859 706.94	100 119.29	959 826.23	876 110.33

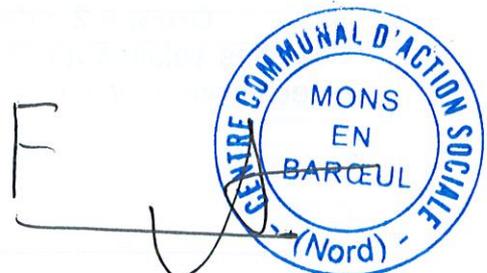
DEPENSES INVESTISSEMENT					
CPTE	LIBELLE	HEBERGEMENT	RESTAURATION	BUDGET PREVISIONNEL 2024	BUDGET PREVISIONNEL 2023
1392	COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS				0.00
13988	AUTRES SUBVENTIONS	2 824.40		2 824.40	2 824.40
	TOTAL 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 824.40		2 824.40	2 824.40
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECLS	15 000.00		15 000.00	15 000.00
	TOTAL 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	15 000.00		15 000.00	15 000.00
2151	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES				
2181	INSTALLATIONS GENERALES : AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DIVERS	7 000.00		7 000.00	7 128.00
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	2 000.00		2 000.00	13 902.82
2184	MOBILIER	1 500.00		1 500.00	200.00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	733.54		733.54	2 246.17
	TOTAL 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 233.54		11 233.54	23 476.99
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	29 057.94		29 057.94	41 301.39

RECETTES INVESTISSEMENT					
CPTE	LIBELLE	HEBERGEMENT	RESTAURATION	BUDGET PREVISIONNEL 2024	BUDGET PREVISIONNEL 2023
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE			0.00	1 634.82
	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0.00		0.00	1 634.82
13188	AUTRES SUBVENTIONS			0.00	15 580.00
	TOTAL 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0.00		0.00	15 580.00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECLS	15 000.00		15 000.00	15 000.00
	TOTAL 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	15 000.00		15 000.00	15 000.00
28151	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	534.46		534.46	534.46
28181	INSTALLATIONS GENERALES : AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DIVERS	8 322.12		8 322.12	5 863.70
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	3 280.00		3 280.00	421.00
28184	MOBILIER	231.81		231.81	231.81
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 689.55		1 689.55	2 035.60
	TOTAL 28 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	14 057.94		14 057.94	9 086.57
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	29 057.94		29 057.94	41 301.39

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter le budget prévisionnel 2024 de la Résidence Autonomie « Les Cèdres ».

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du CCAS



CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2023

4/1 - E.H.P.A.D. « LES BRUYERES » - ACCUEIL DE JOUR - E.P.R.D. (ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DEPENSES) - EXERCICE 2023 - SECTION HéBERGEMENT, DÉPENDANCE ET SOINS - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2

L'Etat Prévisionnel des Dépenses et Recettes (E.P.R.D.) 2023 a été élaboré dans un cadre d'évolution des charges de fonctionnement et d'investissement de l'établissement.

Conformément aux observations du Conseil Départemental du Nord et de l'Agence Régionale de Santé, aucun résultat n'est à incorporer pour les sections hébergement, dépendance et soins en fonctionnement.

De nouveaux ajustements budgétaires doivent être opérés pour tenir compte de l'Etat des Prévisions de Recettes et de Dépenses 2023 de l'E.H.P.A.D. « Les Bruyères » et l'accueil de jour « Les Charmilles », voté en conseil d'administration du 28 mars 2023 et de la décision budgétaire modificative n°1 du 27 juin 2023 :

Section fonctionnement

- Recettes :

- une augmentation de 11 200.00 € des produits d'hébergement sur la base d'un taux d'activité estimé à 98.00 % pour l'année 2023.

- les « *produits financiers, produits non encaissables* » enregistrent une nette augmentation correspondant à une avance consentie par l'Etat du bouclier tarifaire gaz de 107 281.29 € et d'une prévision estimée à 52 206.26 € pour le second semestre 2023. A ce jour, nous ne disposons d'aucune information quant à la reconduction des aides de l'Etat en faveur des établissements médico-sociaux sur l'exercice 2024.

- Dépenses :

- **Groupe 1** : « *dépenses afférentes à l'exploitation courante* » : les principales augmentations estimées concernent les fluides gaz à hauteur de 128 034.05 € et électricité à hauteur de 22 271.00 €. A noter que cette évolution n'est que tarifaire puisque les consommations d'électricité et de gaz ont été respectivement réduites de 22 969 kWh et de 68 800 kWh, sur la période de janvier à août, par rapport à l'année 2022.

- **Groupe 2** : « *dépenses afférentes au personnel* » : des besoins

de crédits supplémentaires sont nécessaires pour les charges de personnel et l'actualisation du remboursement par la Résidence Autonomie « Les Cèdres » de 30% du salaire brut chargé du directeur des structures pour l'année 2023.

- **Groupe 3** : « dépenses afférentes à la structure » : la dotation annuelle d'amortissement 2023 doit être augmentée de 351.00 €.

SECTION FONCTIONNEMENT

EPRD CONSOLIDÉ 2023 - EHPAD "LES BRUYERES" + ACCUEIL DE JOUR "LES CHARMILLES"

DEPENSES FONCTIONNEMENT

CPTÉ	LIBELLE	EPRD 2023	DECISION MODIFICATIVE N°2			
			HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	25 500.00	-2 800.00			22 700.00
60612	ENERGIE, ELECTRICITE	67 320.00	21 271.00			88 591.00
60613	CHAUFFAGE	180 500.00	128 034.05			308 534.05
60621	COMBUSTIBLES ET CARBURANTS	6 800.00	-400.00		-1 200.00	5 200.00
60622	PRODUITS D'ENTRETIEN	15 700.00	4 200.00	1 800.00		21 700.00
60623	FOURNITURES D'ATELIER	10 550.00				10 550.00
60624	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 750.00				3 750.00
60625	FOURNITURES SCOLAIRES, EDUCATIVES ET DE LOISIRS	900.00	-300.00			600.00
606261	COUCHES, ALESES ET PRODUITS ABSORBANTS	40 435.00		-6 700.00		33 735.00
606268	AUTRES FOURNITURES HOTELIERES	5 300.00				5 300.00
6063	ALIMENTATION	20 000.00				20 000.00
6066	FOURNITURES MEDICALES	56 500.00				56 500.00
6068	AUTRES ACHATS NON STOCKES	1 000.00				1 000.00
6112	PRESTATIONS A CARACTERE MEDICO-SOCIAL	0.00				0.00
61128	AUTRES PRESTATIONS A CARACTERE MEDICO-SOCIAL	0.00				0.00
62421	ACCUEIL DE JOUR EN EHPAD	10 000.00			-800.00	9 200.00
6257	RECEPTIONS	5 800.00	-1 500.00			4 300.00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	18 850.00	600.00			19 450.00
6281	PRESTATIONS DE BLANCHISSAGE A L'EXTERIEUR	25 576.00	3 300.00	4 100.00		38 976.00
6282	PRESTATIONS D'ALIMENTATION A L'EXTERIEUR	289 246.00	-600.00			288 646.00
6287	REMBOURSEMENT DE FRAIS	0.00				0.00
6288	AUTRES PRESTATIONS	0.00				0.00
TOTAL 011 DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE		783 727.00	157 805.05	-800.00	-2 000.00	938 732.05
CPTÉ	LIBELLE	EPRD 2023	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
6218	PERSONNEL EXTERIEUR A L'ETABLISSEMENT - AUTRES	9 300.00				9 300.00
6215	PERSONNEL AFFECTE A L'ETABLISSEMENT	988 756.77				988 756.77
6228	DIVERS	0.00				0.00
6332	ALLOCATION LOGEMENT	0.00				0.00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	0.00				0.00
64112	NBI - SUP FAM - IND RES	0.00				0.00
641188	AUTRES	0.00				0.00
64131	REMUNERATION PRINCIPALE	1 097 520.45	-1 273.98	31 011.48	20 808.83	1 148 066.78
6428	AUTRES	0.00				0.00
64511	COTISATIONS A L'URSSAF	343 472.95				343 472.95
64513	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	46 367.00				46 367.00
64515	COTISATIONS A LA CNRACL	21 394.00				21 394.00
64518	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	60 745.75				60 745.75
TOTAL 012 DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL		2 567 556.92	-1 273.98	31 011.48	20 808.83	2 618 103.25
CPTÉ	LIBELLE	EPRD 2023	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	315 000.00	6 316.00			321 316.00
61352	EQUIPEMENTS		162.40			162.40
61357	LOCATIONS MATERIEL MEDICAL	10 000.00				10 000.00
61358	LOCATIONS MOBILIERES	12 938.40	810.00		1 950.00	15 698.40
61528	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS : AUTRES	18 000.00	-2 600.00			15 400.00
61561	MAINTENANCE INFORMATIQUE	11 963.00	1 095.00			13 058.00
61568	MAINTENANCE : AUTRES	55 680.06	2 100.00			57 780.06
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE		500.00			500.00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	2 451.49	-497.00			1 954.49
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	500.00				500.00
6452	CREANCES ETEINTES					0.00
68111	DOT. AUX AMORT. DES IMMO. INCORPORELLES					0.00
68112	DOT. AUX AMORT. DES IMMO. CORPORELLES	8 766.92	351.00			9 117.92
TOTAL 016 DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE		435 299.87	8 237.40	0.00	1 950.00	445 487.27
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		3 786 583.79	164 768.47	30 211.48	20 758.83	4 002 322.57

RECETTES FONCTIONNEMENT						
CPTÉ	LIBELLE	EPRD 2023	DECISION MODIFICATIVE N°2			
			HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
735111	HEBERGEMENT PERMANENT DES RESIDENTS AFFILIES A UN REGIME OBLIGATOIRE DE LA SECURITE SOCIAL	923 110.69				923 110.69
7351122	ACCUEIL TEMPORAIRE SANS HEBERGEMENT	148 511.88				148 511.88
7351128	AUTRES FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES	267 549.58				267 549.58
7352121	PART AFFERENTE A LA DEPENDANCE - DOTATION DEPENDANCE HERS. DEP.	293 103.28		-1.00	0.00	293 102.28
7352281	PART AFFERENTE A L'HEBERGEMENT	453 545.75				453 545.75
7352282	PART AFFERENTE A LA DEPENDANCE	0.00				0.00
735311	TARIFS JOURNALIERS RELATIFS AU SOCLE DE PRESTATION	1 131 825.98	11 200.00			1 143 025.98
73532	PART AFFERENTE A LA DEPENDANCE	156 112.91				156 112.91
735352	ACCUEIL SANS HEBERGEMENT	67 937.00				67 937.00
73581	PRODUITS A LA CHARGE DE LA CAF	16 600.00				16 600.00
TOTAL 017 PRODUITS DE LA TARIFICATION		3 458 297.07	11 200.00	-1.00	0.00	3 469 496.07
CPTÉ	LIBELLE	EPRD 2023	DECISION MODIFICATIVE N°2			
			HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
6419	REMBOURSEMENT SUR PERSONNEL NON MEDICAL	23 000.00	399.39			23 399.39
706	PRESTATIONS DE SERVICE	13 162.00				13 162.00
7088	AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	4 700.00				4 700.00
7488	AUTRES SUBVENTIONS	150 000.00				150 000.00
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	94 000.00				94 000.00
TOTAL 018 AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION		284 862.00	399.39	0.00	0.00	285 261.39
CPTÉ	LIBELLE	EPRD 2023	DECISION MODIFICATIVE N°2			
			HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
7718	AUTRES	0.00	159 487.55			159 487.55
777	QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VIREES AU RESULTAT DE L'EXERCICE	4 867.74				4 867.74
TOTAL 019 PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS NON ENCAISSABLES		4 867.74	159 487.55	0.00	0.00	164 355.29
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		3 748 026.81	171 086.94	-1.00	0.00	3 919 112.75
RESULTAT PREVISIONNEL 2023		-38 556.98	6 318.47	-30 212.48	-20 758.83	-83 209.82

SECTION INVESTISSEMENT

Tableau de financement prévisionnel

Ressources		Réalisé 2022	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2023	EPRD modifié
N° de comptes	Libellés			
	Capacité d'autofinancement	108 930.67 €	0.00 €	0.00 €
10	<i>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :</i> Apport, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)	1 604.60 €		7 489.86 €
13	Subventions d'investissement (sauf 139)		20 370.00 €	20 370.00 €
16	<i>Titre 2 : Augmentation des dettes financières :</i> Emprunts et dettes assimilées (sauf compte 165 ⁽¹⁾)	9 000.00 €	15 000.00 €	15 000.00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus ⁽¹⁾			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) ⁽²⁾			
	<i>Titre 3 : Autres ressources :</i>			
17	Dettes rattachées à des participations ⁽²⁾			
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)			
775	Produits des cessions d'éléments d'actif		0.00 €	0.00 €
070	Annulations de mandats sur exercices clos ⁽³⁾			
TOTAL DES RESSOURCES		119 535.27 €	35 370.00 €	42 859.86 €
PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT		0.00 €	40 758.98 €	83 208.82 €
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT		119 535.27 €	76 128.98 €	126 068.48 €

Emplois		Réalisé 2022	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2023	EPRD modifié
N° de comptes	Libellés			
	Insuffisance d'autofinancement		34 657.80 €	76 959.64 €
10	Fonds propres et réserves - Réduction - (sauf compte 106) ⁽²⁾			
	<i>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 ⁽²⁾)			
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) ⁽²⁾	8 000.00 €	15 000.00 €	15 000.00 €
17	Dettes rattachées à des participations ⁽²⁾			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) ⁽²⁾			
	<i>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</i>			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles	1 768.66 €	26 469.18 €	32 109.84 €
	- dont terrains			
	- dont agencements de terrains			
	- dont constructions			
	- dont installations techniques, matériel et outillage		23 184.53 €	23 322.66 €
	- dont autres immobilisations corporelles	1 768.66 €	3 284.65 €	8 787.18 €
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)			
	<i>Titres 3 : Autres emplois :</i>			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
071	Annulation de titres sur exercices clos ⁽³⁾			
TOTAL DES EMPLOIS		9 768.66 €	76 128.98 €	126 068.48 €
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT		109 776.61 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT		119 535.27 €	76 128.98 €	126 068.48 €

(1) : Article pour les EPRD établis au 31 octobre N-1

(2) : ESSMS privés seulement

(3) : ESSMS publics seulement

Envoyé en préfecture le 13/10/2023

Reçu en préfecture le 13/10/2023

Publié le

ID : 059-265904102-20231011-111020234_1-DE



Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la décision budgétaire modificative n°2 de l'exercice 2023.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du CCAS



CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2023

5/1 – S.S.I.A.D. - BUDGET PREVISIONNEL 2024

Les membres du conseil d'administration sont invités à se prononcer sur le budget prévisionnel 2024 du S.S.I.A.D. présenté ci-après, à visée tarifaire, sous réserve de validation par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.).

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement			
Compte Nature	Libellé	BP 2023	BP 2024
60622	Produits d'entretien	600,00 €	700,00 €
60624	Fournitures administratives	1 000,00 €	1 200,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	200,00 €	200,00 €
6066	Fournitures médicales	2 500,00 €	2 800,00 €
6068	Autres achats non stockés de fournitures	1 000,00 €	1 000,00 €
61118	Prestations à caractère médical - Autres	85 000,00 €	90 000,00 €
6251	Voyages et déplacements	1 700,00 €	1 900,00 €
6257	Réceptions	100,00 €	100,00 €
6262	Frais de télécommunications	2 500,00 €	2 700,00 €
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	3 000,00 €	3 300,00 €
6287	Remboursement de frais	12 000,00 €	13 000,00 €
Total 011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante		109 600,00 €	116 900,00 €
6218	Autres personnels extérieurs	4 000,00 €	5 000,00 €
6332	Allocation logement	300,00 €	550,00 €
64111	Rémunération principale titulaires	407 900,00 €	400 000,00 €
64131	Rémunération principale non titulaires	62 680,00 €	78 090,00 €
641386	Indemnités pour travail dimanches		17 125,00 €
64511	Cotisations à l'URSSAF	19 252,00 €	30 960,00 €
64513	Cotisations aux caisses de retraite	2 420,00 €	3 975,00 €
64518	Cotisations aux autres organismes sociaux	3 830,00 €	6 300,00 €
Total 012 - Dépenses afférentes au personnel		500 382,00 €	542 000,00 €
6132	Locations immobilières	17 700,00 €	20 000,00 €
61358	Autres locations mobilières	3 200,00 €	3 400,00 €
61521	Bâtiments publics	500,00 €	500,00 €
61561	Informatique	2 000,00 €	2 000,00 €
6168	Primes d'assurance - Autres risques	700,00 €	700,00 €
617	Etudes et recherches	20 000,00 €	0,00 €
6184	Concours divers (cotisations...)	1 000,00 €	1 000,00 €
6188	Autres frais divers	1 400,00 €	1 400,00 €
68111	Immobilisations incorporelles	1 000,00 €	1 000,00 €
68112	Immobilisations corporelles	2 000,00 €	2 000,00 €
Total 016 - Dépenses afférentes à la structure		49 500,00 €	32 000,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		659 482,00 €	690 900,00 €

Recettes de fonctionnement			
Compte Nature	Libellé	BP 2023	BP 2024
7311121	Dot. Globale soin PA	659 482,00 €	690 900,00 €
Total 017 - Produits de la tarification		659 482,00 €	690 900,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		659 482,00 €	690 900,00 €

Dépenses d'investissement			
Compte Nature	Libellé	BP 2023	BP 2024
205	Concessions droits similaires, brevet et licence	1 000,00 €	1 000,00 €
Total 20 – Immobilisations incorporelles		1 000,00 €	1 000,00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	2 000,00 €	1 000,00 €
2184	Mobilier		1 000,00 €
Total 21 – Immobilisations corporelles		2 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		3 000,00 €	3 000,00 €

Recettes d'investissement			
Compte Nature	Libellé	BP 2023	BP 2024
2805	Concessions et droits similaires, brevet et licence	1 000,00 €	1 000,00 €
28183	Matériel de bureau et informatique	1 000,00 €	1 000,00 €
28184	Mobilier	1 000,00 €	1 000,00 €
Total 28 - Amortissements des immobilisations corporelles et inco		3 000,00 €	3 000,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		3 000,00 €	3 000,00 €

Le groupe 1 des dépenses de fonctionnement tient compte de l'augmentation de toutes les fournitures de même que celle du coût des soins infirmiers.

Le groupe 2 prend en considération l'augmentation de 2.5 % des salaires au 1^{er} janvier 2024 ainsi qu'une augmentation de 1% pour le G.V.T. La masse salariale des titulaires diminue au profit des non titulaires (détachement d'un agent titulaire).

Les dépenses du groupe 3 sont calculées selon l'évolution du loyer.

Les recettes sont en corrélation avec l'augmentation des budgets suite à la réforme de la tarification. En effet, celle-ci prévoit une augmentation annuelle de 31 978 euros, sous réserve du maintien de la charge en soin, évaluée par l'A.R.S. du 27 mars au 09 avril 2023 sur la base des indicateurs transmis par le S.S.I.A.D.

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter le budget prévisionnel 2024 du S.S.I.A.D.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du CCAS

